

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Dos n° 59184  
Nº M20- 0009246

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02488

Société : *Retraite*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AARAL EH

MOHAMMED

Date de naissance :

01/01/1988

Adresse :

155 AL QODS RES AL FAJR IM 1 N°99

Sidi EL BECHOUSSI

CASABLANCA

Tél. : 0660718087

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. MALHI EL HOUSSINE  
Médecine Générale  
Bloc 5 N° 16 Sidi El Bechoussi  
Casablanca - Tel. 05 22 75 50 64

Cachet du médecin :

Date de consultation :

24/01/2011

Nom et prénom du malade :

AARAL EH

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

09.1.0406 + 09.1.0407

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

maladie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 11/02/2011

Signature de l'adhérent(e) :

*AH*

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/01/21	Op	1	1000	 <b>Dr. MALLEH EL HOUSSINE</b> Médecin Général N° 16 Casablanca - Tétouan 0524 73 85 55

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>pharmacie YAN</b> DR. SABER BEN ALAHDID Pharmacie 102 Bd Driss al harti lot 605 Hay al Baraka Casablanca	29/11/2021	1220,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

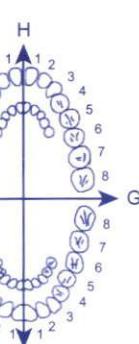
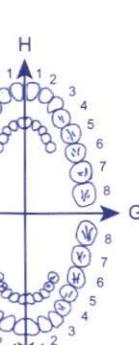
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Dr. MALHÉ, El Houssem Médecin Généraliste BLOC 5 N° 12 - Sidi Bel Abbâs - Tel. 03 32 22 00 00	20/11/2012			5		590

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		COEFFICIENT DES TRAVAUX
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DE MALHIE EL Boussing

Médecine Générale

الدكتور ملهي الحسين

الطب العام

Casablanca, le

29/01/21

الدار البيضاء في

AA Ranch

2

~~A'SJ~~

2 x 196.50.

a The Sea's No

5 x 57.00

Sign

a Redwood's

~~42.00~~ 391 1103 NA

$\alpha$

Lil' Pharmacie YANA  
Dr. Sultane EL HADJIAH  
102 Driss el hartti 101 605  
Casablanca  
Télé: 052 44 11 11

~~116-02-18~~ ~~18~~ 8 8  
2 x 180,00 1220,00  
~~LIL LI Pharmacie XIANA~~  
102 Bd DIBIA al Harrach  
Hay al Baraka Casablanca 16005  
MALHI El Houssine  
Médecine Générale  
Bloc B 16 Sidi Bernoussi  
Casablanca 160522735064

بلوك 5 رقم 16 جوار المسجد سيدى البرنوصي . الهاتف : 05 22 73 50 64  
Bloc 5, N° 16, à coté de la Mosquée - Sidi Bernoussi - Tél.: 05 22 73 50 64

LOT: P-05-3  
PER: 06-2022  
PPV: 57,00DH

LOT: P-05-3  
PER: 06-2022  
PPV: 57,00DH

LOT: P-04-3  
PER: 07-2022  
PPV: 57,00DH

LOT 201428  
EXP 06 2023  
PPV 180.00  
**180,00**

LOT 201382  
EXP 05 2023  
PPV 180.00  
**180,00**

LOT: 00520007  
PER: 04/2023  
PPV: 196,50DH

**196,50**

LOT: 00520007  
PER: 04/2023  
PPV: 196,50DH

**196,50**

LOT: 200713  
PER: 01~2023  
PPV: 140,00DH

LOT N°:

UT. AV:

PPV (DH):

42.00

**42,00**

LOT: P-05-3  
PER: 06-2022  
PPV: 57,00DH